



Compte rendu CGT de la réunion CRAMA – CGT et SUD Poudrerie du 30 octobre 2009

Vendredi 30/10/09, la délégation Cgt et Sud de la Poudrerie a, comme convenu, été reçue par la CRAM Aquitaine concernant le re-calcul des Allocations de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante afin de faire le point sur l'avancement des dossiers.

Cette réunion faisait suite à celles du 06/02/09, du 20/03/09 et du 10/07/09.

CRAMA : M. P. Chaussée (Sous-directeur) – M. Ph. Duron (Chargé des contentieux) – Mme P. Marin (Responsable du service chargé de l'ACAATA)

CGT : A. Dourthe – P; Lespoux.

SUD : C. Lacour – J. Sanchez.

Avancement des dossiers:

900 demandes de révision sont parvenues, à ce jour, à la CRAMA.

700 sont passés devant la Commission de Recours Amiable (CRA) ou vont passer celle du 17/11/09 (120, qui en ont reçu l'information).

130 dossiers ont été traités à la CRA du 17/11/09 (dysfonctionnement au niveau des courriers d'information, mais tous les dossiers ont eu gain de cause).

L'origine des dossiers est évidemment plus large que la "Poudrerie" : Ponticelli, Dockers, SPS, Bergerac, Lalinde, ... il n'est toujours pas possible de faire un point entreprise par entreprise (outil informatique non adapté, devrait évoluer en 2010).

La cadence d'arrivée des demandes est actuellement d'environ 30/semaine.

Délai de traitement des demandes : 2 à 3 mois. Un certain nombre ayant pris du retard, les demandes les plus anciennes seront traitées en priorité et, pour le reste, par ordre d'arrivée.

Révision des retraites :

Le service chargé de l'ACAATA de la CRAMA a effectué un pointage de vérification concernant le transfert des informations aux caisses de retraites, Sécurité Sociale et Complémentaires.

Il est toujours recommandé à ceux qui sont déjà en retraite de s'assurer par courrier que leurs caisses de retraite ont bien pris en compte la revalorisation de l'allocation.

Bilan financier :

Au 12/10/09, sur 536 dossiers traités :

- 4 500 000 € concernant les rappels
- 201 000 € concernant les augmentations d'allocations mensuelles.

Suivi médical post professionnel :

La CRAMA a relancé le service du Prof. Brochard concernant les répercussions de la démarche d'expérimentation concernant l'utilisation systématique du scanner dans la protocole du suivi médical.

Une amélioration a été apportée afin de faciliter le transfert des coordonnées des personnes en ACAATA vers la CPAM / Maladies Professionnelles visant à améliorer l'obtention du suivi médical.

Projet de décret :

La CRAMA n'a pas été concernée, ni tenue au courant de l'élaboration de la proposition de décret visant à bloquer le recalcul.

A la lecture du projet, si celui-ci est promulgué, il bloquera certainement le traitement des demandes mais sera sujet à la constitution d'une nouvelle jurisprudence, au regard du "flou" de sa rédaction.

Au plan légal, d'après la CRAMA : pas de rétroactivité possible et application de "l'état du droit au moment de la décision". Concrètement : si le décret passe, les personnes ayant donné leur démission avant la date de promulgation se verraient appliquer la situation actuelle (recalcul).

Déjà la pression ministérielle se fait sentir : 4 dossiers ont été bloqués par la DRASS de Normandie.

Cela ne semble pas possible, pour l'instant, en Aquitaine, au regard du nombre de dossiers (900) qui assurent la pression inverse.

Un amendement, visant également à modifier le système de départ en ACAATA, vient d'être retiré, c'est une première victorieuse et une motivation supplémentaire pour soutenir la manifestation CGT qui aura lieu vendredi 6 novembre, devant le Ministère du Travail, pour défendre et améliorer l'ACAATA.

Pierre Lespoux